

République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 13 mai 2024

Date de la convocation: 06/05/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 37

Votants : 51

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIERE, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Véronique ROUX DOREMUS, Colin SHERIFFS, Sylvie TESSIER

Représentés : Sandrine ALLAIN, René BOUDIGUE, Bernard DALLA-LONGA, Laurence DUCOURT, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Martine LOPEZ, François LUC, Christophe MIQUEU, Laurent NOEL, Michel REDON, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Jean-Claude DUBOS, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, Bernard REBILLOU, Thomas SOLANS, Jean-Marie VIAUD, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Valérie HATRON

DEL_2024_037 - Objet : CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL (COT) - VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS

Monsieur Benjamin MALAMBIC, vice-président, rappelle que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers s'est engagée dans une démarche de transition écologique dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mais aussi au travers d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) d'une durée de 4 années (début 2023- fin 2026).

Rappel : Qu'est-ce que le COT ?

En 2022, l'ADEME s'est dirigée vers le Pôle Territorial du Coeur Entre-deux-Mers pour que celui-ci anime, pour le compte des cinq communautés de communes, un Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Ce contrat vise à apporter un soutien financier et technique aux ambitions précisées par les cinq Communautés de Communes dans leurs PCAET.

Ce contrat implique l'application de la démarche de l'ADEME « Territoire Engagé dans la Transition Écologique » par les cinq communautés de communes (avec l'accompagnement du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers et de conseillers spécialisés).



A savoir : Plus d'un français sur deux vit sur un territoire qui utilise cette méthode pour piloter sa démarche de transition.

Processus du COT :

Contrat d'Objectifs Territorial	Objectifs
Phase 1 : étude (Début 2023 – mi 2024)	1-Réaliser les états des lieux « Climat Air Energie » et « Economie circulaire » de la CDC ; 2-Prévoir les actions permettant à la collectivité de s'engager dans une démarche d'amélioration continue, inscrite dans la durée, en faveur de la transition écologique ; 3- Délibérer l'engagement en phase 2.
Phase 2 : opérationnelle (Mi 2024 – fin 2026)	1-Travailler à l' application des actions pensées en phase 1 ; 2- Constater l'amélioration continue de la CDC dans la transition écologique.

Dans ce contexte, la Communauté des communes et le Pôle Territorial ont travaillé en 2023 et début 2024 à l'application de la démarche « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique ».

Résultats de l'état des lieux :

/	Démarche	
	« Territoire Engagé dans la Transition Écologique »	
/	CLIMAT AIR ÉNERGIE	ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Scores de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers (2023)	22%	10%

Ces résultats précisent la performance globale de la politique territoriale de la CdC en matière de transition écologique.

Actions prévues

Est proposé (après étude par la commission environnement, développement durable et ordures ménagères) de prévoir en phase 2 la réalisation des actions ci-dessous (tableau : Plan d'actions COT de la CdC).

Plan d'actions COT de la CdC :		
Thèmes	Sous-thèmes	Détails supplémentaires
Politique	Acter un suivi politique des actions de transitions écologiques de la CdC ;	La commission environnement et développement durable se réunira plusieurs fois par an afin de mettre en œuvre une démarche de suivi-évaluation du programme d'actions du PCAET et du COT.
	Identifier un élu(e) référent(e) en charge de l'économie circulaire et le spécifier dans son titre ;	/
Animation	Sujet : la transition écologique de la CdC ;	Recruter un chef de projets transition écologique : En charge du suivi des dossiers : PCAET/COT/Mobilités.
	Sujet : le suivi des consommations des infrastructures de la CdC ;	Identifier la personne en charge du suivi de la consommation d'énergie et d'eau au sein de la CdC.
Adaptation au changement climatique	Intégrer les éléments de résilience climatique dans les documents de planification structurants de la CdC ;	Dans les documents d'appel à projet (AAP), ou règlement de la Zone d'activités économiques (ZAE).
Rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires et construction durable sur le territoire	Programme Local de l'Habitat (PLH) (en construction par le SIPHEM) ;	*Identifier l'adaptation au changement climatique (et plus particulièrement le confort d'été) comme une thématique à fort enjeu dans le PLH ; *Faire référence à des labels de performance dans le Programme Local de l'Habitat.
	Identification des déperditions thermiques de toutes les toitures du territoire ;	Réalisation d'une thermographie aérienne mutualisée à l'échelle des 5 Communautés de communes du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers. [CONVENTION]

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 033-200069599-20240513-DEL_2024_037-DE

Patrimoine de la CdC	Appliquer un Diagnostic de Performance Énergétique à chaque bâtiment de la CdC ;	Augmenter chaque année la part de bâtiments diagnostiqués, jusqu'à connaissance quasi-totale du patrimoine : DPE des bâtiments de la CdC.
	Equiper les compteurs des bâtiments publics de télé-relève ;	/
	S'engager pour un objectif chiffré de réduction des consommations d'eau ;	/
	Installer sur les bâtiments à venir un système de réutilisation des eaux pluviales (avec en amont une étude de possibilité) ;	/
	Ombrager les espaces de stationnement pour limiter le recours à la climatisation, tout en limitant l'imperméabilisation des sols ;	/
	Effectuer l'entretien des bâtiments et des espaces publics selon des critères écologiques ;	/
Biodiversité	Mettre en valeur les informations et actions locales relatives à la biodiversité dans les différents supports de communication (Force + et site internet de la CdC) ;	/
	Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts ;	/
	A l'avenir, utiliser des espèces rustiques et adaptées au contexte local, y compris dans la perspective du changement climatique ;	/
Mobilité	Évaluer le ressenti des habitants au regard du mode de déplacement cycliste à travers une enquête ;	/
	Informers les cyclistes sur le réseau existant ;	/
	Formation des agents ;	Proposer une offre de formation de type "Eco-conduite" aux agents.
Budget	Faire correspondre à chaque étape de la construction de la politique « transition écologique » un budget : action de sensibilisation, de communication, diagnostic, suivi, évaluation, programme d'actions. Ce budget de la politique climat-air-énergie est traduit en une trajectoire annuelle de dépenses ;	Allouer le budget chaque année par le Conseil Communautaire de la collectivité.
	Disposer d'un plan pluriannuel d'investissement qui intègre des actions de transition écologique en lien avec ses documents de programme ;	/
Achats responsables	Disposer d'une politique d'achat responsable (en s'aidant d'une structure spécialisée) ;	Structure spécialisée : 3AR Achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine.
Agriculture durable	Promouvoir la carte des « Produits alimentaires locaux » sur le site de la CdC ;	https://www.coeurentre2mers.com/produits-alimentaires-locaux
Communication	Mettre en avant des déclarations claires relatives aux questions énergétiques et climatiques sur le site internet de la collectivité (via par exemple un onglet dédié).	/

A savoir : une version plus détaillée du plan d'actions COT de la Communauté des Communes a été formalisé. Ne sont présentées ci-dessus uniquement les actions nécessitant l'avis du Conseil Communautaire pour délibération (mi-2024 – fin 2026).

Objectifs de fin de COT pour la Communauté des Communes (fin 2026 – début 2027) :

/	Démarche	
	« Territoire Engagé dans la Transition Écologique »	
/	CLIMAT AIR ÉNERGIE	ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Scores de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers (fin 2023 – début 2024)	22%	10%
Amélioration continue dans la transition écologique : Objectifs à atteindre pour la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers (fin 2026 – début 2027)	33% (+11%)	23% (+13%)

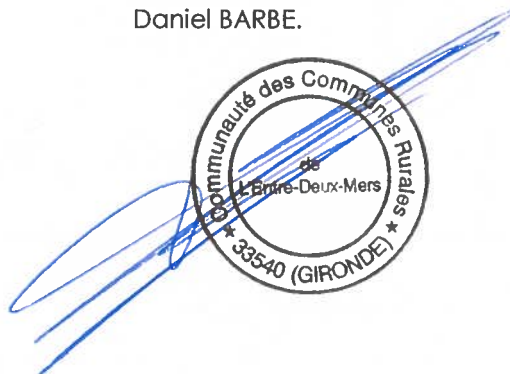
Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (40 votes POUR, 7 votes CONTRE, 4 Abstentions), décide :

- **DE CONFIRMER** l'engagement de la collectivité dans la phase Opérationnelle (=phase 2) du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) ;
- **DE VALIDER** le Plan d'actions COT de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers que présenté ci-dessus.

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE.



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 13 mai 2024

Date de la convocation: 06/05/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 36

Votants : 50

Présents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIERE, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Colin SHERIFFS, Sylvie TESSIER

Représentés : Sandrine ALLAIN, René BOUDIGUE, Bernard DALLA-LONGA, Laurence DUCOURT, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Martine LOPEZ, François LUC, Christophe MIQUEU, Laurent NOEL, Michel REDON, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Jean-Claude DUBOS, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, Bernard REBILLOU, Véronique ROUX DOREMUS, Thomas SOLANS, Jean-Marie VIAUD, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Valérie HATRON

DEL_2024_038 - Objet : ACTIONS COLLECTIVES DE PROXIMITE (ACP) - ADOPTION DU DISPOSITIF

La Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique. Elle a adopté, le 20 juin 2022, le nouveau Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises.

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers a conventionné avec la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre du SRDEII et des aides aux entreprises le 11 avril 2023 (délibération n° DEL_2023_036 du 11 avril 2023).

Le PETR Cœur Entre-Deux-Mers porte pour le compte de ses 5 communautés de communes une Action Collective de Proximité. Ce dispositif financier qui favorise le maintien de l'économie du territoire est co-financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et les communautés de communes. 50% des fonds sont attribués par les 5 Cdc du Cœur Entre-deux-Mers, 50% par

la Région Nouvelle-Aquitaine avec une enveloppe globale de 500 000 euros.

Les Enjeux thématiques et aides aux entreprises de l'ACP Cœur Entre-deux-Mers :

1- La transmission/reprise dans les cas où le chef d'entreprise a + de 55 ans

Action collective « Prestation d'accompagnement à la cession »

- Permet aux TPE de bénéficier d'un diagnostic et d'une aide à la transmission
- Le diagnostic sera accompagné d'un plan d'actions pour faciliter la cession. Un accompagnement d'un an sera assuré.

Subvention à l'investissement pour :

- **Les artisans de la construction**
- **Petites industries manufacturières**
Taux de subvention 30%
Subvention moyenne 10 000 €
Plafond d'investissements éligible 75 000 €
Plancher d'investissements 10 000 €

2- La transformation numérique

Action collective « Prestation d'accompagnement, diagnostic et préconisations »

- Permet aux TPE de bénéficier d'un accompagnement personnalisé
- Le diagnostic présentera un état des lieux de l'usage du numérique suivi d'un accompagnement dans l'appropriation et l'utilisation des outils numériques.

Subvention à l'investissement en matériels et outils numériques pour :

- **Les commerces et services de proximité**
- **La restauration**
- **Les artisans de la construction**
Taux de subvention 30%
Subvention moyenne 2 000 €
Plafond d'investissements éligible 15 000 €
Plancher d'investissements 2 000 €

3- La transition écologique et énergétique

Subvention à l'investissement productif pour du matériel plus respectueux de l'environnement

- **Artisans de la construction**
- **Petites industries manufacturières**
- **Restauration**
Taux de subvention 30%
Subvention moyenne 10 000 €
Plafond d'investissements éligible 75 000 €
Plancher d'investissements 10 000 €

4- La modernisation, l'accroissement ou la diversification d'activités favorisant l'emploi

Subvention à l'investissement productif en vue d'augmenter la production avec idéalement la création d'emploi à la clé ou en vue de moderniser l'outil de production

- **Artisans de la construction**
- **Petites industries manufacturières**
- **Restauration**
Taux de subvention 30%
Subvention moyenne 10 000 €
Plafond d'investissements éligible 75 000 €
Plancher d'investissements 10 000 €

5- La modernisation des locaux

Subvention à l'investissement pour la modernisation des vitrines, la mise en accessibilité ou les aménagements intérieurs

- **Les commerces et services de proximité**
- **La restauration**

Taux de subvention 30%

Subvention moyenne 5 000 €

Plafond d'investissements éligible 20 000 €

Plancher d'investissements 4 000 €

Détail des entreprises éligibles

La Région souhaite cibler cet accompagnement sur des activités particulières et des territoires fléchés (centres bourg). Les discussions ont permis d'élargir le soutien à l'ensemble du territoire pour un certain nombre d'activités.

- **Petites industries manufacturières** **Tout le territoire**

On y trouve : industries artisanales de production de biens de consommation en bois, carton, métal, textile, fabrication de meubles, pièces pour l'industrie et également la transformation d'aliments (conserverie, charcuterie, boulangerie pâtisserie...)

- **Artisans de la construction** **Tout le territoire**

On y trouve : les artisans du bâtiment, premier œuvre et second œuvre

- **Les commerces et services de proximité** **Centres bourg (*)**

Concerne les commerces de détail et certains artisans de bouche (commerces alimentaires d'équipement de la personne et de la maison, loisirs, culture, boucher, boulangers, à l'exception des automobiles et motocycles). On y trouve également les prestataires, coiffure, esthétique.

- **La restauration** **Centres bourg (*)**

15 communes de plus de 2500 habitants où l'on rencontre une diversité de commerces et de services de proximité + Targon et Sauveterre-de-Guyenne.

- Coteaux bordelais : Tresses, Carignan de Bx, Pompignac, Fargues St Hilaire, Salleboeuf
- Portes de l'Entre-Deux-Mers : Latresne, St Caprais de Bx, Camblanes et Meynac
- Rives de la Laurence : St Loubès, Ste Eulalie, St Sulpice et Cameyrac, Montussan, Yvrac
- Créonnais : Sadirac, Créon
- Rurales de l'Entre-Deux-Mers : Sauveterre-de-Guyenne, Targon

Composition du Comité de pilotage :

- le Vice-Président en charge du développement territorial du Pôle,
- le Conseiller Régional référent du territoire,
- les Vice-Présidents en charge du développement économique et des transitions des 5 CdC ou élus communautaires désignés par les Présidents de CdC,
- les DGS des communautés de Communes ou les techniciens « développement économique » des communautés de communes, désignés par les Présidents de CdC,
- les services de la Région Nouvelle-Aquitaine (DATAR)

Le Comité de pilotage est un acteur clé dans la conduite du projet. Il assure le bon déroulé des opérations et décide de l'octroi des aides aux entreprises.

Les Communautés de Communes soutiennent deux types de dépenses dans le cadre de l'ACP :

- **Fonctionnement : pour les bilans conseils et les accompagnements à la transmission**

Le coût de la prestation « accompagnement à la transmission » est pris en charge par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à hauteur de 432 € par prestation soit 4 accompagnements sur les 2 ans. (Région : 40% ; Communauté de communes 30% ; entreprises : 30%).

Le coût de la prestation « Bilan conseil » est pris en charge par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à hauteur de 225 € par prestation soit 14 bilans sur les 2 ans (cf tableau joint) (Région : 50% TTC, Communauté de communes 25% HT, entreprises 25% HT +TVA).

Le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers présentera un titre au nom de la communauté de communes pour le montant qu'elle prend en charge.

- **Investissement : pour subvention de soutien à l'investissement**

L'enveloppe allouée aux subventions à l'investissement est composée à 50% de fonds CdC et 50% Région Nouvelle Aquitaine soit 50 500 euros pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à répartir sur 2 ans (25 250 € en 2024 – 25 250 € en 2025).

Pour chaque demande de subvention, le Comité de pilotage pourra proposer un financement :

- **À 100% par la Cdc**
- **À 100% par la Région**
- **Réparti entre la CdC et la Région**

L'état récapitulatif des factures, cosigné par l'entreprise et le PETR (les factures et autres pièces seront conservées par le PETR) permettra la liquidation de la subvention.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (45 votes POUR, 3 votes CONTRE, 1 Abstention, 1 Non Votant), décide :

- **D'ADOPTER** le dispositif Action Collective de Proximité (ACP) du Cœur Entre-Deux-Mers dans les conditions exposées ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Vice-Président en charge du développement économique à signer les documents validés par le COPIL.

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE.



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 13 mai 2024

Date de la convocation: 06/05/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 37

Votants : 51

Présents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIERE, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Véronique ROUX DOREMUS, Colin SHERIFFS, Sylvie TESSIER

Représentés : Sandrine ALLAIN, René BOUDIGUE, Bernard DALLA-LONGA, Laurence DUCOURT, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Martine LOPEZ, François LUC, Christophe MIQUEU, Laurent NOEL, Michel REDON, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Jean-Claude DUBOS, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, Bernard REBILLOU, Thomas SOLANS, Jean-Marie VIAUD, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Valérie HATRON

DEL_2024_039 - Objet : CAP SOLIDAIRE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur Benjamin MALAMBIC, vice-président en charge de la mobilité, expose qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre l'Association Cap Solidaire- Union des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde (UAESSG) et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers.

La présente convention, conclue pour l'année 2024, fixe en ses articles les dispositions relatives aux engagements de chacune des parties, ainsi que la contribution financière de la

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 033-200069599-20240513-DEL_2024_039-DE

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers pour la réalisation des actions partenariales exposées qui s'élève à 3 990.04 € (soit 17 348 habitants X 0.23 €).

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (47 votes POUR, 4 votes CONTRE), décide :

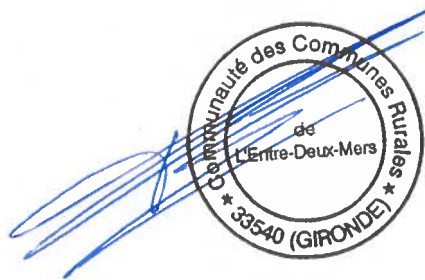
- **D'ENTÉRINER** la convention d'objectifs entre l'Association Cap Solidaire et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers conclue pour l'année 2024 soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à signer ladite convention.

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE.



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 13 mai 2024

Date de la convocation: 06/05/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 37

Votants : 51

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIERE, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Véronique ROUX DOREMUS, Colin SHERIFFS, Sylvie TESSIER

Représentés : Sandrine ALLAIN, René BOUDIGUE, Bernard DALLA-LONGA, Laurence DUCOURT, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Martine LOPEZ, François LUC, Christophe MIQUEU, Laurent NOEL, Michel REDON, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Jean-Claude DUBOS, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, Bernard REBILLOU, Thomas SOLANS, Jean-Marie VIAUD, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Valérie HATRON

DEL_2024_040 - Objet : CAP SOLIDAIRE - TRANSPORT D'UTILITE SOCIALE (TUS) - AVENANT N°1

Vu la délibération n° DEL 2022_041 du Conseil Communautaire réuni le 13 juin 2022 ;

Vu la délibération n° DEL 2023_021 du Conseil Communautaire réuni le 13 mars 2023 ;

Monsieur Benjamin MALAMBIC, Vice-Président en charge de la mobilité, rappelle l'engagement de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers relatif à la mise en place du service de Transport d'Utilité Sociale (TUS).

Il expose :

Les objectifs de ce projet :

- Apporter des réponses individualisées et de proximité aux habitants et aux territoires,
- Elargir les possibilités de déplacement des habitants, notamment les moins autonomes,
- Encourager une mobilité partagée, environnementale, solidaire et économique.

Les modalités de fonctionnement :

- Un véhicule en leasing (automobile, voire minibus en renfort),
- Un chauffeur (permis B sans autre réglementation),
- Réservation par les habitants en amont,
- Planification des trajets,
- Coût maximum plafonné à 32 cts du km (décret), tarif social dégressif (plancher à 12 cts/km).

Les publics

Les habitants de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers.

Les acteurs et partenaires :

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers :
Communication/promotion/partenariat,

Les France Services (porte d'entrée) pour l'inscription,

Les Associations, communes, partenaires locaux... pour la communication,

Cap Solidaire : gestion (planification) et réalisation du service TUS

Budget prévisionnel :

Cap Solidaire finance l'ingénierie et le leasing du véhicule dans le cadre de l'action globale « Mobilités Innovantes ».

Participation de l'usager (32 cts max/km), afin de compenser le coût de carburant.

Le chauffeur interviendra sur le territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers. Sa rémunération sera prise en charge par Cap Solidaire. Ce coût n'étant pas intégré à l'action globale, son financement sera pris en charge par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers à hauteur de 10 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (49 votes POUR, 2 votes CONTRE), décide :

- **DE VALIDER** l'avenant n° 1 à la convention de Mobilité 2024 entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers et l'association Cap Solidaire – Union des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde (UAESSG) ;

- **D'OCTROYER** une subvention complémentaire à la convention annuelle cadre conclue avec Cap Solidaire à hauteur de 10 000 € TTC.

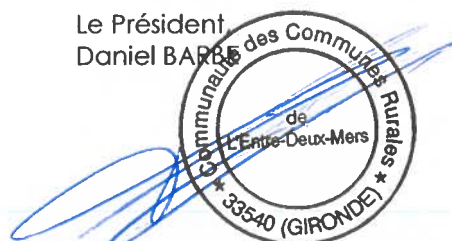
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 13 mai 2024

Date de la convocation: 06/05/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 37

Votants : 51

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIERE, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Véronique ROUX DOREMUS, Colin SHERIFFS, Sylvie TESSIER

Représentés : Sandrine ALLAIN, René BOUDIGUE, Bernard DALLA-LONGA, Laurence DUCOURT, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Martine LOPEZ, François LUC, Christophe MIQUEU, Laurent NOEL, Michel REDON, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Jean-Claude DUBOS, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, Bernard REBILLOU, Thomas SOLANS, Jean-Marie VIAUD, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Valérie HATRON

DEL_2024_041 - Objet : CAF - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) "EXTRASCOLAIRE" ET DU BONUS "TERRITOIRE CTG"

Madame Myriam RÉGIMON, vice-présidente en charge de la Petite Enfance/Enfance/Jeunesse présente la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

La convention ci-jointe définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Extrascolaire » et du bonus « territoire CTG » par la Caisse d'Allocations Familiales à la collectivité ;

Elle est conclue du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents et représentés (49 votes POUR, 1 Abstention, 1 Non Votant) décide :

- **D'ENTÉRINER** la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, dans le cadre du versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Extrascolaire » et du bonus « territoire CTG » ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président,

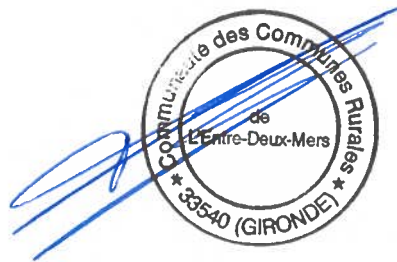
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 13 mai 2024

Date de la convocation: 06/05/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 37

Votants : 51

Présents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIERE, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Véronique ROUX DOREMUS, Colin SHERIFFS, Sylvie TESSIER

Représentés : Sandrine ALLAIN, René BOUDIGUE, Bernard DALLA-LONGA, Laurence DUCOURT, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Martine LOPEZ, François LUC, Christophe MIQUEU, Laurent NOEL, Michel REDON, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Jean-Claude DUBOS, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, Bernard REBILLOU, Thomas SOLANS, Jean-Marie VIAUD, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Valérie HATRON

DEL_2024_042 - Objet : CAF - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) "PERISCOLAIRE", DU BONUS "TERRITOIRE CTG" ET DE LA BONIFICATION "PLAN MERCREDI"

Madame Myriam RÉGIMON, vice-présidente en charge de la Petite Enfance/Enfance/Jeunesse présente la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

La convention ci-jointe définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire », du bonus « territoire CTG », et de la bonification « Plan mercredi » par la Caisse d'Allocations Familiales à la collectivité ;

Elle est conclue du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés (48 votes POUR, 3 Non Votants) décide :

- **D'ENTÉRINER** la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde dans le cadre du versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire », du bonus « territoire CTG », et de la bonification « Plan mercredi » ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président,

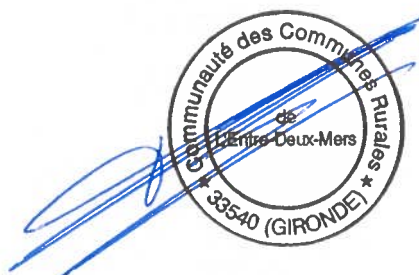
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Daniel BARBE





République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 13 mai 2024

Date de la convocation: 06/05/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 37

Votants : 51

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIERE, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Véronique ROUX DOREMUS, Colin SHERIFFS, Sylvie TESSIER

Représentés : Sandrine ALLAIN, René BOUDIGUE, Bernard DALLA-LONGA, Laurence DUCOURT, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Martine LOPEZ, François LUC, Christophe MIQUEU, Laurent NOEL, Michel REDON, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Jean-Claude DUBOS, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, Bernard REBILLOU, Thomas SOLANS, Jean-Marie VIAUD, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Valérie HATRON

DEL_2024_043 - Objet : CAF - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) "ACCUEIL ADOLESCENTS" ET DU BONUS "TERRITOIRE CTG"

Madame Myriam REGIMON, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance/Enfance/Jeunesse présente la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

La convention ci-jointe définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Accueil Adolescents » et du bonus « territoire CTG » par la Caisse d'Allocations Familiales à la collectivité ;

Elle est conclue du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

- **D'ENTERINER** la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, dans le cadre du versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Accueil Adolescents » et du bonus « territoire CTG » ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président,

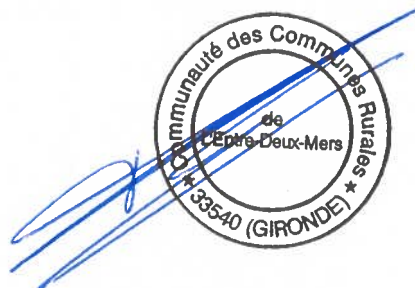
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 13 mai 2024

Date de la convocation: 06/05/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 37

Votants : 51

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIERE, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Véronique ROUX DOREMUS, Colin SHERIFFS, Sylvie TESSIER

Représentés : Sandrine ALLAIN, René BOUDIGUE, Bernard DALLA-LONGA, Laurence DUCOURT, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Martine LOPEZ, François LUC, Christophe MIQUEU, Laurent NOEL, Michel REDON, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Jean-Claude DUBOS, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, Bernard REBILLOU, Thomas SOLANS, Jean-Marie VIAUD, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Valérie HATRON

DEL_2024_044 - Objet : CFE - MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITE LOCALE

Monsieur Frédéric MAULUN, vice-président, présente la convention d'accompagnement à la fiscalité locale entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et le groupe Ecofinance.

La mission d'Ecofinance consiste à aider la collectivité à réviser les bases d'imposition de cotisations minimum de la CFE afin de répartir l'effort des contribuables de manière plus homogène et plus équitable, d'optimiser le produit fiscal, après présentation de plusieurs scénarios.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 033-200069599-20240513-DEL_2024_044-DE

Le coût de cette prestation s'élève à 5 500 € HT.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (42 votes POUR, 8 votes CONTRE, 1 Abstention) décide :

- **DE VALIDER** la convention d'accompagnement à la fiscalité locale entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et le groupe Écofinance ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 13 mai 2024

Date de la convocation: 06/05/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 37

Votants : 51

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Cyril ABELA, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Carole DELADERRIERE, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Myriam REGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Véronique ROUX DOREMUS, Colin SHERIFFS, Sylvie TESSIER

Représentés : Sandrine ALLAIN, René BOUDIGUE, Bernard DALLA-LONGA, Laurence DUCOURT, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Martine LOPEZ, François LUC, Christophe MIQUEU, Laurent NOEL, Michel REDON, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Jean-Claude DUBOS, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, Sylviane LEVEQUE, Bernard REBILLOU, Thomas SOLANS, Jean-Marie VIAUD, Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Valérie HATRON

DEL_2024_045 - Objet : CLIC - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Monsieur le Président, rappelle qu'au vu des difficultés financières rencontrées par le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) Sud Gironde et des limites des Communautés des Communes adhérentes au Groupement d'Intérêt Public du CLIC, à pouvoir les compenser, le Conseil Communautaire réuni le 13 mars 2023 a autorisé le Département de la Gironde à internaliser cette structure et s'est également engagé à maintenir sa participation financière à hauteur de 0.85 €/habitant.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 033-200069599-20240513-DEL_2024_045-DE

Cette décision a permis au Département de la Gironde de poursuivre les activités d'information, de conseil, d'orientation et de soutien à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leur entourage, assurées par le CLIC Sud Gironde.

La convention de financement proposée entre le Département de la Gironde et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers acte les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités financières et budgétaires.

Le montant de la participation de la collectivité est fixé pour 2024 à 14 745.80 € soit 17 348 habitants X 0.85 €.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (49 votes POUR, 1 Abstention, 1 Non Votant), décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de financement avec le Département de la Gironde, d'une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE.

